Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-200066868-20251215-149_2025-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Crédit-bail pour la parcelle F896 et le bâtiment qu'elle contient au Faou - Avenant

Date de convocation :

09/12/2025

Membres en exercice :

35

Nombre de participants :

28

Nombre de votants :

34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2025

N°149/2025

Le 15 décembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

Membres présents :

M. BERTHELOT Patrick, M. BLANCHARD Noël, M. CUSSET Yann, M. DEFLOU François-Xavier, Mme DREUX Christiane, Mme GAOUYER Christelle, Mme GOBBE Dorothée, M. GOURVEZ Jean-Yves, M. GUENNEGUES Jean-Luc, M. GUILLON Laurent, Mme JAMBOU Laura, M. KERNEIS Mickaël, M. KERSPERN Jean Claude, M. LARS Roger, M. LASSAGNE Ludovic, Mme LASTENNET Christine, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MOIGNE Yves, M. LE PAPE Henri, M. LE ROUX Hervé, M. LEBRUN Luc, M. LEZENVEN Jean Michel, Mme MAUGEAIS Isabelle, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. PRIGENT Pascal, Mme VIGOUROUX Gaëlle

Membres absents avec pouvoir :

M. BETRANCOURT Thierry ayant donné pouvoir à M. LE MEROUR, M. DEVERRE Philippe ayant donné pouvoir à M. GOURVEZ, Mme LE MONZE Fanchon ayant donné pouvoir à M. DEFLOU, M. MORVAN Henri ayant donné pouvoir à M. PRIGENT, M. PASQUALINI Marc ayant donné pouvoir à M. LASSAGNE, Mme PORCHER Monique ayant donné pouvoir à M. BERTHELOT

Membre absent et excusé :

Mme CALVEZ Michèle

M. LE ROUX est désigné secrétaire de séance.

Le Président laisse la parole à Pascal PRIGENT, Vice-Président en charge du Développement économique et de l'Emploi.

Par délibération du conseil communautaire n°293/2017 du 14 décembre 2017, confirmée par délibération n°010/2019 du 28 janvier 2019, la Communauté de communes Presqu'île de Crozon Aulne-maritime a signé un Crédit-Bail de sept (7) années avec la SCI BDM « Brasserie du Bout du Monde » pour une durée courant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2025.

En effet, après la fusion des communautés de communes de la Presqu'île de Crozon et de l'Aulne Maritime en 2017, cet ancien garage communautaire du service « déchets » de l'ex-CCAM (Communauté de l'Aulne Maritime) n'était plus utile à nos services et permettait à la brasserie du Bout du Monde de développer son activité de production sur la commune du Faou.

Le bâtiment a été estimé à 395 000€, avec un loyer annuel de 28 000€ par an, correspondant à hauteur de 22 700€ à l'amortissement et 5 300€ aux intérêts.

Au 31 décembre 2025, 196 000 € auront été versés par la SCI « BDM » pour sa location-vente dont 158 900€ d'amortissement et 37 100€ d'intérêts. Le calcul pour le rachat à terme ne se fait que sur la partie amortissement.

La SCI « BDM », n'a pas levé l'option d'achat du bâtiment pour la fin de l'année 2025 mais souhaiterait bénéficier d'une prolongation de la location-vente pour finaliser son achat courant 2026.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-200066868-20251215-149_2025-DE

La commission Développement économique, réunie le 13 novembre 2025, a émis un avis favorable à cette prolongation, à condition qu'elle soit courte.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la prolongation d'une année supplémentaire le Crédit-Bail en cours avec la SCI « BDM » par avenant joint à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer l'avenant ainsi que tout acte permettant la concrétisation de cette délibération.

Affiché le : 18/12/25

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime

Le Secrétaire,

Hervé LE ROUX